

**MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ECONOMIE
FORESTIERE ET DE L'ENVIRONNEMENT**



**RAPPORT D'ACHEVEMENT
DU PROJET OIBT PD 272/04 REV. 2(F) « DEVELOPPEMENT
DES CRITERES ET INDICATEURS NATIONAUX POUR
L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS DU CONGO
A BASE DES CRITERES ET INDICATEURS DE L'OIBT »**

Gouvernement hôte : Gouvernement de la République du Congo

Agence d'exécution : Direction Générale de l'Economie Forestière

Brazzaville – Septembre 2009

Sommaire

FICHE SIGNALITIQUE DU PROJET.....	4
LISTE DES ACRONYMES	5
RESUME ANALYTIQUE	6
PREMIERE SECTION : IDENTIFICATION DU PROJET	7
1.1. Contexte.....	7
1.2. Origines et problème.....	9
DEUXIEME SECTION : OBJECTIF ET STRATEGIE D'EXECUTION DU PROJET	13
2.1. Objectifs du Projet	13
2.1.1. Objectif de développement	13
2.1.2. Objectif spécifique.....	13
2.2. Stratégie d'exécution.....	13
2.3. Risques et hypothèses identifiés.....	14
TROISIEME SECTION : DEGRE DE REALISATION DU PROJET.....	14
3.1. Objectif spécifique atteint.....	14
3.2. Produits obtenus.....	15
3.3. Calendrier.....	21
3.4. Montant total des dépenses.....	21
QUATRIEME SECTION : RESULTAT DU PROJET, PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES VISES.....	21
4.1. Degré de réalisation de l'objectif spécifique du projet.....	21
4.2. Situation existante à l'issue du projet.....	21
4.3. Participation des bénéficiaires visés.....	22
4.4. Pérennisation attendue des acquis du projet.....	22
4.5. Impacts des résultats du projet.....	23
CINQUIEME SECTION : BILAN ET ANALYSE.....	23
SIXIEME SECTION : ENSEIGNEMENTS DEGAGES.....	23
6.1. Enseignements dégagés de la définition et conception du projet.....	23
6.1.1. Aspects relevant de la définition et de l'élaboration du projet qui ont le plus contribué à son succès ou à son échec dans la réalisation de l'objectif spécifique.....	23
6.1.2. Dispositions supplémentaires qui permettraient d'améliorer la coopération entre les parties intéressées dans le projet.....	24
6.1.3. Mesures à prendre pour éviter des écarts entre les plans du projet et son exécution effective.....	24
6.1.4. Facteurs les plus susceptibles d'influer sur la durabilité du projet après son achèvement.....	24
6.1.5. Changements dans les relations intersectorielles qui ont eu des incidences sur la réussite du projet.....	25
6.2. Enseignements dégagés sur les questions relatives au fonctionnement et aux opérations du projet.....	25
6.2.1. Organisation et gestion du projet.....	25
6.2.2. Flux de financement.....	25
6.2.3. Définition des rôles et des responsabilités des institutions ayant participé à l'exécution du projet	26
6.2.4. Documentation relative au projet	26
6.2.5. Suivi et évaluation ; qualité de la planification du projet.....	27
6.2.6. Facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet et qui auraient pu être anticipées.....	27
6.2.7. Facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet et qui n'auraient pas pu être anticipées.....	28

SEPTIEME SECTION : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	28
ANNEXE 1: ETAT FINANCIER DU PROJET.....	30
ANNEXE 2: ETAT DE TRASORERIE DU PROJET.....	32

FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET

- a) **Intitulé** : « Développement des Critères et Indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo à base des critères et indicateurs de l'OIBT »
- b) **Numéro d'ordre** : PD 272/04 Rev. 2 (F)
- c) **Date de démarrage** : 24 février 2006
- d) **Coût du projet (US\$)** : 551 405
- e) **Type de rapport** : Rapport d'achèvement
- f) **Personnel technique et scientifique du projet** :
- ◆ Gilbert Kaya, Coordonnateur du projet
 - ◆ Dr Marie Mbolo, Conseiller Technique Principal du projet
 - ◆ Basile Mpati, Expert en aménagement du projet
 - ◆ Prof. Donatien N'zala, Expert en politique et législation forestière
 - ◆ Dr Félix Koubouana, Expert en écologie forestière
 - ◆ Gaspard Mboundou, Expert en sociologie
 - ◆ Luc Kimpolo, Expert en économie rurale
 - ◆ Alphonse Batalou Mbétani, Expert en gestion de la faune
- g) **Nom complet et adresse de l'institution** : Direction Générale de l'Economie Forestière - Ministère de l'Economie Forestière (DGEF-MEF), République du Congo. BP : 98 Brazzaville, Tél/Fax : (242) 81-41-37/34/36, Email : minifor@yahoo.fr, nzaladon@yahoo.fr, gilcaya@yahoo.fr
- h) **Lieu et date où le rapport a été produit** : Brazzaville, 15 septembre 2009

LISTE DES ACRONYMES

AFD	: Aménagement Forestier Durable
AIBT	: Accord International sur les Bois Tropicaux
CARPE	: Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale
CBFP	: Congo Basin Forest Partnership/Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
CEFDHAC	: Conférence des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale
C&I	: Critères et Indicateurs
CIFOR	: Centre International pour la Recherche Forestière
COMIFAC	: Conférence des Ministres en chargés des Forêts d'Afrique Centrale
DGEF	: Direction Générale de l'Economie Forestière
ECOFA	: Ecosystème Forestier d'Afrique Centrale
PROGEPP	: Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National de Nouabalé-Ndoki
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GDF	: Gestion Durable des Forêts
MDDEFE	: Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement
OAB	: Organisation Africaine de Bois
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
PCIV	: Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs
CIB	: Congolaise Industrielle de Bois
IDR	: Institut de Développement Rural
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PFNL	: Produit Forestier Non Ligneux
PRGIE	: Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale
UFA	: Unité Forestière d'Aménagement
UFE	: Unité Forestière d'Exploitation

RESUME ANALYTIQUE

La République du Congo est couverte de près de 20 millions d'hectares de forêts qui font partie de l'immense forêt tropicale humide dense d'Afrique Centrale et du bassin du Congo.

De par sa noblesse légendaire qui fait l'intérêt des multiples attraits et convoitises, la forêt congolaise est l'objet de pressions graves, par l'agriculture itinérante et incontrôlée, par l'exploitation industrielle sélective et abusive des espèces commercialisables.

La mise en œuvre des orientations de la politique nationale en matière d'aménagement forestier ne trouve pas de consensus pratique sur le terrain, par manque d'un cadre logique de concertation en matière d'aménagement durable de ces forêts.

Le projet avait pour but de doter la République du Congo des outils et moyens permettant de suivre et évaluer sa progression vers l'objectif immédiat qui est l'aménagement forestier durable, à travers les Critères et Indicateurs nationaux qui tiennent compte des conditions spécifiques de la République du Congo.

A l'issue du projet les principaux résultats suivants ont été obtenus :

- Un « *Guide d'interprétation et d'application des PCIV de gestion durable des forêts naturelles en République du Congo* » en versions imprimée et électronique. Il comprend 04 Principes, 20 critères, 92 indicateurs et 281 vérificateurs, des sources d'information et des moyens de vérifications y relatifs ;
- des « *Procédures et dispositions institutionnelles et organisationnelles d'un système national d'audit interne de l'AFD sur la base des PCIV* » ;
- Un pool d'au moins 70 experts des secteurs forestiers Nord, Centre et Sud et issus des sociétés forestières (personnel des cellules d'aménagement), des aires protégées (gestionnaires), de l'administration forestière centrale et décentralisée, de la recherche forestière (Instituts de formation et de recherche), des autres administrations impliquées dans la gestion forestière durable : agriculture, tourisme et environnement, santé, mine et hydraulique, éducation nationale, finances et budget (douanes), des ONG nationales, des Collectivités locales et des Projets de conservation et/ou de gestion des ressources naturelles formés à la gestion forestière durable, aux audits forestiers et à l'élaboration du rapport OIBT.

Pour assurer la pérennité des résultats et la durabilité du projet, certaines dispositions législatives et réglementaires sont en cours d'élaboration à savoir :

- l'élaboration d'un arrêté ministériel portant approbation et application des PCIV nationaux et leur guide d'interprétation comme norme nationale de gestion forestière durable des forêts naturelles, par l'administration forestière avec l'appui des autres administrations compétentes ;
- l'élaboration d'un arrêté ministériel portant approbation et application des procédures d'audit internes par l'administration forestière avec l'appui des autres administrations compétentes ;
- la publication des rapports annuels des audits internes par l'administration forestière auprès de toutes les parties prenantes ;

PREMIERE SECTION : IDENTIFICATION DU PROJET

1.1. Contexte

Sur une superficie forestière de près de 20 millions d'ha environ, 17 millions d'ha restent à couvrir par les inventaires ; 18,5 millions d'ha devraient faire l'objet de plans d'aménagement qui porteraient essentiellement sur les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) de l'ensemble forestier Nord. Les plans d'aménagement confectionnés sur un peu plus de 1,5 million d'ha de forêt devraient être révisés. Ces plans élaborés sans études de base étaient axés sur la planification de la récolte de bois. Ils n'ont pas pu être mis en œuvre parce qu'ils contenaient des insuffisances majeures, à savoir : les aspects économiques, écologiques, sociales et culturelles n'ont pas été prises en compte ; les mécanismes de leur exécution, suivi et évaluation n'ont pas été prévus.

Ce sombre tableau montre à suffisance que de grands travaux d'inventaires et d'aménagement sont à entreprendre dans l'immédiat, avec pour objectif à terme de réaliser l'aménagement durable de toutes les forêts de la République du Congo.

La question de la qualité de l'aménagement forestier a souvent été un thème de préoccupation chez les consommateurs de bois et de produits dérivés, à tel point qu'elle pose le problème d'accès aux marchés, et ce, plus particulièrement pour les bois tropicaux.

C'est ainsi qu'il est exigé des assurances sur le fait que la matière première provienne de forêts sous la gestion durable.

A la suite du Sommet de Rio en 1992, on assiste à un changement d'attitude à l'égard du commerce international des bois tropicaux : les menaces d'interdiction et de boycott de ces bois ont fait place aujourd'hui à des appels en faveur de leur certification qui est un moyen de vérifier si une forêt donnée est bien gérée ; et de leur labellisation qui est un moyen d'assurer au consommateur qu'en achetant le produit en bois tropical porteur de label, il accomplit un geste en faveur de la gestion forestière durable.

Ainsi, pour répondre à ces préoccupations, des systèmes de certification et de labellisation écologique ont fait leur apparition. Ce qui a abouti à l'élaboration des Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts.

Ces C&I sont des outils qui permettent d'évaluer la tendance de l'état des forêts et de leur aménagement. Ils offrent un cadre pour décrire, contrôler et évaluer les progrès réalisés en matière d'aménagement forestier durable. Ils sont utilisés comme un instrument scientifique pour vérifier (mesurer) la progression dans la voie vers l'aménagement forestier durable.

En sa qualité de membre de certaines organisations internationales oeuvrant en matière d'aménagement forestier durable, parmi lesquelles, l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), le Congo a adhéré à plusieurs initiatives relatives à l'élaboration des C&I pour l'aménagement durables des forêts tropicales naturelles, notamment :

- **L'initiative OAB** appelée « Label Vert », en 1993, visant à promouvoir la gestion durable des forêts ainsi qu'à mettre en place un système crédible et indépendant de contrôle de la production forestière, sur la base des PCI comme outil de promotion. Cette initiative OAB a été appuyée au niveau international dès 1996 par l'Union Européenne, dans le cadre d'un projet sous régional intitulé « Promotion de la gestion durable des forêts et de la certification dans les pays producteurs de bois dans le Bassin du Congo ». Ce projet avait pour objectifs : 1. faciliter la mise en place d'un cadre pour la certification dans les pays clefs du Bassin du Congo ; 2. améliorer la compréhension et l'implication des importateurs et négociants en bois africain par la certification. Malheureusement, à cause des événements que le pays a traversés en 1997, le Congo n'a pas pu tirer profit de ce projet sous régional.
- **L'initiative OIBT**. En effet, l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux conduit depuis 1990, des travaux pionniers en matière d'élaboration des C&I pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. En 1990, l'OIBT publie « les directives pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles ». Ensemble de principes, suivis d'actions permettant leur application, ces directives constituent une norme de référence internationale. Cette norme devrait permettre aux pays membres de l'OIBT d'élaborer des directives plus spécifiques à l'échelon national, visant l'aménagement durable de leurs forêts, en vue de garantir une production pérenne, et une

conservation des écosystèmes forestiers. En 1991, publication des « Critères et Indicateurs de l'aménagement des forêts tropicales », premier ensemble de C&I dans le domaine de l'AFD. En 1992, elle publie les « Critères pour l'évaluation de l'aménagement durable des forêts tropicales » afin d'aider les gestionnaires des forêts et les producteurs à apprécier les progrès réalisés dans ce domaine. En 1993, publication des « Directives pour l'aménagement durable des forêts tropicales artificielles » et des « Directives pour la conservation de la biodiversité dans les forêts de production ». En 1998, l'OIBT a révisé ces critères de mesure et publié les « Critères et Indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles » ainsi que les « Directives pour la gestion des feux de forêts ». En 1999, dans le but de faciliter l'utilisation des critères et indicateurs, l'OIBT a publié le « Guide d'application des Critères et Indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles de niveau national et de niveau des UFA ». En 2002, publication des « Directives pour la restauration et la réhabilitation des forêts dégradées et aménagement des forêts secondaires » et la « formule de rapport sur la mise en œuvre des critères et indicateurs de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles ». En 2000, 2001 et 2002, l'OIBT a organisé des ateliers régionaux et nationaux de formation sur l'application des Critères et Indicateurs de l'OIBT.

- Au Congo, un atelier de ce genre s'est tenu, à Pokola, en juillet 2002. Les ateliers régionaux ont abouti à la révision de certains indicateurs. Cette révision a donné lieu à la publication des « formules de rapport sur la mise en œuvre des critères et indicateurs de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles », destinées à faciliter la communication par les pays membres de l'OIBT des progrès réalisés dans la mise en œuvre des C&I de l'OIBT. Le Congo en tant que pays membre de l'OIBT, a communiqué en 2001 et 2002, ses progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 2000 de l'OIBT et de l'aménagement forestier durable à partir de ces formules de rapports pour les années 2000 et 2001. La République du Congo qui éprouve d'énormes difficultés à mettre en œuvre l'aménagement forestier durable, devra conduire l'initiative congolaise en matière d'élaboration des C&I, en vue de se doter de ces outils de suivi, de contrôle et d'évaluation adaptés à ses conditions politiques, économiques, écologiques, sociales, culturelles et spirituelles spécifiques.

Le manque d'un cadre logique de concertation en matière d'aménagement durable de ses forêts n'a pas favorisé la mise en œuvre de la politique nationale en la matière. Le Congo, qui est résolument engagé dans la voie de l'aménagement durable de ses forêts, a maintes fois tenté de conduire une initiative nationale en vue de se doter des C&I nationaux.

Cette initiative très récente est restée timide et n'a pas connu des avancées significatives :

- En 2000, une proposition d'un ensemble de 5 principes, 18 critères, 74 indicateurs et 172 vérificateurs (PCIV) a été élaborée au sein du Ministère de l'Economie Forestière. Cette proposition n'a pas connu d'évolution.
- Toujours en 2000, une proposition de projet intitulé « Développement des critères et indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo », a été élaborée et soumise à l'OIBT sous la côte PD 82/01(F). Cette proposition de projet a été examinée par le 21^{ème} Panel des experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets réuni du 05 au 10 Février 2001 à Yokohama au Japon. Le Panel, tout en reconnaissant l'importance des C&I pour l'aménagement durable des forêts du Congo et son bien fondé pour l'OIBT, avait noté que les C&I de l'OIBT n'étaient pas prises en compte dans la conception des C&I du Congo, alors que l'OIBT a mené, depuis 1990, beaucoup de travaux en matière d'élaboration des C&I de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. Les manuels de l'OIBT sur l'application des C&I sont disponibles. Etant donné l'importance que l'OIBT accorde à cette proposition de projet et le progrès dans le secteur forestier réalisé actuellement par le Congo, le Panel avait conclu que soit formulé un avant-projet. Cet avant-projet aurait pour objectif, d'étudier l'applicabilité des C&I de l'OIBT dans l'aménagement forestier au Congo, ensuite formuler une proposition de projet axé sur le Développement des C&I nationaux pour l'aménagement des forêts du Congo à base des C&I de l'OIBT. L'avant-projet avait été formulé et soumis à l'OIBT, ensuite approuvé et financé lors de la 30^{ème} session du CIBT tenue du 28 mai au 02 juin 2001 à Yaoundé au Cameroun.

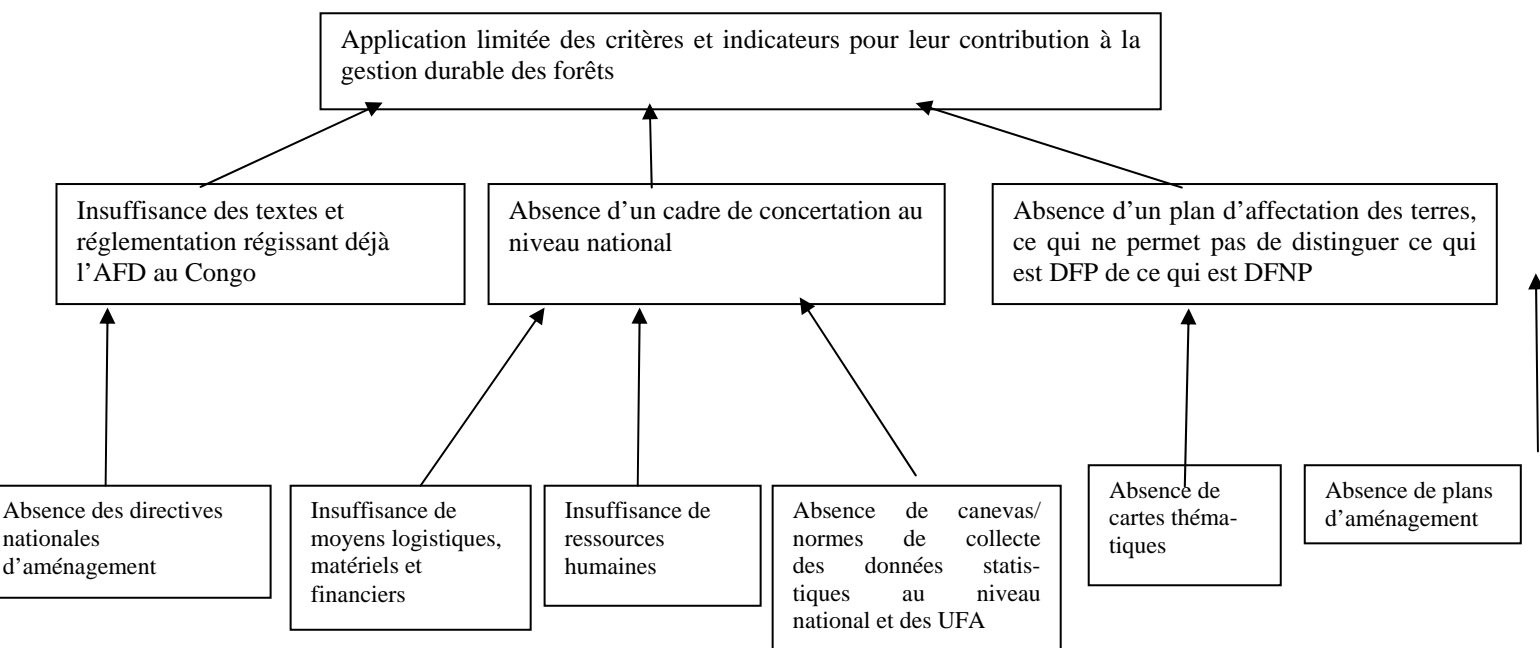
1.2. Origine et problèmes

L'aménagement durable des forêts est un processus complexe qui nécessite un outil de lecture de la progression vers cet objectif. Les Critères et Indicateurs sont vus comme un outil efficace permettant de mesurer cette progression sur la voie de la gestion durable des forêts.

L'analyse des données fournies par l'avant-projet PPD 24/01 (F) avait montré que l'applicabilité des C&I de l'OIBT au Congo, aussi bien au niveau national qu'au niveau des UFA, se rapportaient à 14 centres d'intérêts dont :

- l'applicabilité de tous les 7 critères est liée au manque des moyens logistiques, matériels et financiers ;
- la mise en œuvre effective et efficiente de l'aménagement forestier durable (AFD) nécessite un personnel et une main d'œuvre bien formés aux pratiques de l'AFD, et ceci, à tous les niveaux, scolaires et universitaires, aussi bien dans le secteur publique que dans le secteur privé. Ceci se confirme dans le contexte congolais où l'on constate que l'applicabilité des 7 critères est affectée, à des degrés divers, par cet aspect. En outre, l'AFD étant un concept nouveau, il est nécessaire sinon indispensable que le personnel actuel soit recyclé et qu'un personnel nouveau soit formé pour sa mise en œuvre ;
- tout montrait qu'un cadre de concertation impliquant tous les partenaires de l'AFD au Congo était nécessaire, sinon indispensable à l'applicabilité de 6 critères sur les 7, sauf le critère 3. En effet c'est au sein d'un tel cadre que se fera une meilleure implication des différents partenaires à toutes les activités de l'AFD, de la planification au suivi et évaluation, en passant par la mise en œuvre ;
- de nombreux textes faisant force de lois et réglementations régissent déjà l'AFD en République du Congo, entre autres, le Code Forestier. Toutefois l'applicabilité efficiente des critères 1, 2, 5, 6 et 7 nécessite l'élaboration, l'adoption et le respect d'autres textes et réglementations ;
- malgré les atouts favorables à la mise en œuvre du processus de l'aménagement durable de ses forêts, le Congo devait traiter et résoudre une série de problèmes identifiés dans le cadre de l'avant-projet duquel découlait l'actuel PD 272 ;
- sur le plan politique et celui du cadre juridique, il n'existait pas encore de réglementations en ce qui concerne : l'établissement et la sécurisation du Domaine Forestier Permanent ; le régime d'usufruit et de propriété foncière ; le contrôle de l'aménagement forestier, la participation des populations locales. La mise en œuvre des textes existants n'était pas toujours effective sur le terrain ;
- en ce qui concerne le cadre économique, il manquait des structures et procédures institutionnalisées de collecte, d'analyse et de suivi de toutes les données liées à la gestion des revenus générés par l'exploitation des forêts et ce, dans les différents services. Il n'existait pas de moyens et mécanismes de contrôle des dispositions économiques existantes ;
- à propos du cadre institutionnel, le processus de planification de l'AFD n'était pas permanent et n'impliquait toujours pas toutes les parties prenantes. Ceci par manque d'un cadre de concertation permanente réunissant toutes les parties prenantes dans tout le processus d'aménagement. Les méthodes utilisées pour sensibiliser les différents groupes cibles n'étaient pas accessibles à tous ;
- pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'AFD, il y'avait insuffisance de ressources humaines, d'où la nécessité de formation.

Tous ces problèmes sont résumés dans l'arbre à problèmes ci-dessous.



Cadre économique

La mise en place des C&I aura des implications économiques. Les produits forestiers ligneux et/ou non ligneux du Congo seront à l'abri de tout mouvement de boycott des écologistes et seront facilement admis sur le marché international des bois tropicaux de plus en plus ouvert aux bois certifiés. Le prélèvement des produits se fera de manière optimale, et de fait améliorera la productivité des forêts et la rentabilité économique de la filière bois.

Le développement des C&I nationaux insistera sur la promotion des techniques et technologies de transformation à forte productivité et des inventaires multi ressources pour augmenter la valeur et la gamme des produits exploitables.

Les investissements seront canalisés pour une meilleure valorisation des produits forestiers ayant pour conséquence l'amélioration de la contribution du secteur forestier au Produit National Brut (PNB).

Cadre écologique

Les faiblesses persistantes dans la gestion des ressources forestières au Congo, ont largement entamé l'environnement physique et biologique du massif forestier Sud du pays. Les forêts galeries les plus accessibles ont perdu leur capacité de régénération suite à :

- des durées de jachères réduites de 2 à 3 ans ;
- l'envahissement de ces jachères par *Chromolaena odorata*, espèce envahissante qui étouffe la reprise des essences forestières ;
- des cultures sur les terrains à forte pente sans précaution préalable contre l'érosion des sols.

Les immenses massifs du Chaillu et du Mayombe sont totalement écrémés par plusieurs passages d'exploitation forestière et minière, avec des prélèvements supérieurs aux possibilités annuelles des essences les plus recherchées. Actuellement, cette situation a eu pour conséquence positive, l'émergence des essences peu ou pas connues et longtemps négligées. A cette situation s'ensuit la pression sur les ressources forestières, par les populations locales qui ne vivent que de l'agriculture itinérante, de la cueillette et de la chasse. Le degré de destruction de la faune sauvage est important au vue des outils utilisés (armes à feu, lampes torches, pièges métalliques).

Dans la plupart des régions du pays, on assiste à la pratique de la pêche aux explosifs, aux produits chimiques, au filet avec mailles non réglementaires. Ce qui porte largement atteinte aux ressources halieutiques. L'exploitation agricole anarchique des forêts rupicoles et des bassins versants a détruit des

frayères, et ensablé les rivières. On assiste déjà à l'appauvrissement des rivières et à la disparition de certaines espèces de poissons.

Le massif forestier du Nord Congo qui couvre près de 15 millions d'hectares était longtemps considéré comme réserve nationale en ressources forestières, grâce à son enclavement. Il est actuellement concédé à l'exploitation forestière sans s'assurer des moyens d'évaluation.

Dans l'ensemble, le projet aura un impact positif sur l'environnement, car les Critères et Indicateurs permettront de converger différents points de vue en matière d'aménagement forestier durable, de vérifier et de suivre la mise en œuvre des systèmes de gestion, réduisant les impacts négatifs suscités.

Cadre social

Les données démographiques récentes donnent une moyenne de 2,68 hab./Km² en zones rurales, avec un taux d'accroissement annuel de 3,47%. Cette moyenne varie énormément d'une région forestière à l'autre avec un comportement sur les ressources forestières particulièrement identique.

1 – Le massif forestier du Mayombe a une densité de 5,48 hab. /Km². Cette forêt qui ravitaille Pointe-Noire, la capitale économique du pays, subit une pression au triple plan due à :

- son ouverture sur l'océan atlantique avec le grand port maritime de Pointe-Noire ;
- sa forte densité en voies carrossables et l'existence d'un chemin de fer ;
- l'exercice des néo ruraux sur les ressources forestières, phénomène inverse à l'exode rural.

2 – Le massif de forêt dense du Chaillu contient une population rurale qui varie entre 3,26 à 4,24 hab./Km². Cette forêt a été longtemps assiégée à cause de son abondance en essences très convoitées comme l'Okoumé (*Aucoumea klaineana*) et le limba (*Terminalia superba*). Le manque de culture forestière de la population habitant cette zone convertit chaque année d'importantes superficies forestières en zone agricole.

3 – Les forêts galeries de la Bouenza, du Pool et des Plateaux contiennent respectivement 12,29, 5,43, et 2,86 hab. /Km². Ces fragiles forêts sont les plus habitées du Congo. Dans ces régions, les pressions agricoles sur les ressources forestières font que la dégradation a atteint des seuils irréversibles dans certains endroits. La démographie et l'accessibilité dans ces régions sont à la fois un avantage et un inconvénient.

Inconvénient, parce qu'elles servent et serviront d'arrière garde au ravitaillement en denrées agricoles à la capitale du pays, Brazzaville.

Avantage, parce que les populations sont convaincues de la dégradation des écosystèmes forestiers. Elles sont par ailleurs accessibles à des idées novatrices sur la protection, de ces écosystèmes. La culture des arbres fruitiers y est prononcée, leçons tirées des projets agricoles passés. En outre, la forte densité de la population peut également servir de main d'œuvre aux nouvelles pratiques liées à la gestion durable des forêts.

4 – Le vaste massif du Nord Congo est encore presque intact, grâce à son enclavement et à la faible densité de sa population qui varie entre 0,61 à 0,75 hab./Km². Par contre, la pratique actuelle, qui consiste à concéder à l'exploitation la presque totalité de sa superficie avec comme prétexte d'évacuer la production par les pays limitrophes, présage d'un danger qu'a connu toutes les forêts déjà mises en exploitation. D'où la nécessité, urgente, d'établir des règles de sauvegarde de ce vaste gisement de ressources renouvelables.

A tout égard, les C&I d'aménagement durable des forêts sont les biens venus. En effet, ils permettront, dans le cas de la République du Congo, de concilier les pratiques de gestion actuelle à celles de gestion durable. Ainsi, le projet aura un impact social élevé et multiforme dans la mesure ou il permettra :

- d'une part d'améliorer la gestion de l'ensemble du secteur forestier en garantissant les biens et services générés par le secteur ;
- et d'autre part de renforcer les relations entre l'administration forestière et les autres acteurs du secteur forestier en général, et de la filière bois en particulier.

Politiques et programmes nationaux et régionaux

Le projet était en conformité avec la loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant Code Forestier, qui stipule « qu'il appartient à l'administration de veiller strictement sur le plan régional et national à ce que les activités autorisées dans le domaine forestier se fassent de manière à éviter la destruction du domaine, à assurer sa permanence, son extension et son exploitation dans les conditions rationnelles ».

Cette loi précise que « l'administration forestière prépare le plan d'aménagement, qui comporte les opérations concernant l'évaluation des richesses forestières, les mesures et travaux de conservation et l'aménagement du domaine forestier ».

Le projet cadrerait avec les objectifs du Plan d'Action Forestier National (PAFN) et du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) dont les stratégies de mise en œuvre reposent sur les principes de gestion durable des forêts ; de conservation et de protection des écosystèmes forestiers et de la biodiversité. Il cadrerait également avec la politique édictée par le Gouvernement, dont la stratégie se résume à la contribution accrue du secteur forestier à l'économie nationale, grâce à l'aménagement durable des forêts congolaises.

Le projet entretenait des relations de complémentarité, sur le plan scientifique et technique avec tous les projets d'aménagement durable en cours, notamment :

- Elaboration d'un plan directeur en matière d'aménagement forestier au Congo, financée par l'OIBT ;
- Gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC), financée par l'Union Européenne (UE) ;
- Aménagement pilote intégré de la forêt de NGOUA 2, financé par l'OIBT ;
- Projet de gestion des zones périphériques au Parc National Nouabalé-Ndoki (PROGEPP), financé par l'USAID ;
- Elaboration d'un plan d'aménagement durable de la zone de Souanké-Sembé-Kellé, financé par l'OIBT ;
- Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE).

DEUXIEME SECTION : OBJECTIFS ET STRATEGIE D'EXECUTION DU PROJET

2.1. Objectifs du Projet

2.1.1. Objectif de développement

Promouvoir et évaluer l'aménagement forestier durable dans les forêts congolaises

2.1.2. Objectif spécifique

Elaborer, à base des Critères et Indicateurs de l'OIBT, un ensemble des critères et indicateurs nationaux adaptés aux conditions spécifiques du Congo, en vue de mesurer la progression sur la voie de l'aménagement forestier durable tant au niveau national qu'à celui des unités forestières d'aménagement.

2.2. Stratégie d'exécution du projet

Le système traditionnel d'exploitation de la forêt en République du Congo aboutit généralement dans les conditions actuelles à une dégradation, voire une disparition progressive du capital forestier.

L'abondance apparente de la ressource forestière et la faiblesse des densités humaines dans les zones rurales ont longtemps occulté l'importance du phénomène et la nécessité de définir d'autres modes d'exploitation.

Si, du fait de la faiblesse de sa population rurale, la situation de la République du Congo est moins préoccupante, il n'en demeure pas moins que la plus grande partie de l'ensemble forestier Sud du pays est largement surexploitée et que certaines zones proches des grands axes routiers sont déjà fortement dégradées par l'agriculture sur brûlis.

Pour la République du Congo qui s'est résolument engagé dans le processus d'aménagement durable de ses forêts, les Critères et Indicateurs sont un outil indispensable pour le suivi et la vérification de sa progression vers cet objectif que constitue l'aménagement forestier durable.

La stratégie du présent projet consistait à impliquer toutes les parties prenantes impliquées dans l'AFD afin de doter le Congo des outils pour l'évaluation des changements et des tendances des conditions forestières et des systèmes d'aménagement des forêts congolaises. Ces outils qui aideront à n'en point douter les responsables politiques et les décideurs à communiquer de manière plus efficace aux autres partenaires et au public, les progrès accomplis par leurs efforts en direction de l'aménagement durable des forêts.

Le projet devait fournir un cadre effectif pour des activités de consultation, de coopération et de discussion au sein de différents groupes d'intérêt de parties prenantes en analysant les besoins de tous les groupes cibles.

Les consultations, la coopération et les discussions des parties prenantes, parmi lesquelles la société civile représentée au sein des ONG, Associations et Communautés locales devaient se faire au sein du Groupe National de Travail (GNT) déjà existant. Le projet devait utiliser le GNT est le cadre idéal de concertation et de prises de décisions qui regroupe les représentants du Gouvernement, des sociétés forestières, des ONG, des Communautés locales et autochtones, des ouvriers forestiers, de la Communauté scientifique et des médias.

Pour cela, le GNT a été le point focal et un point de référence pour le renforcement des capacités, la formation de même que le transfert de technologie. A la fin du projet, le GNT avoir des capacités pour faciliter les échanges de vue et le partage d'informations de même que les connaissances des populations locales sur la meilleure manière de gérer les forêts du Congo de manière responsable par l'intermédiaire des projets divers.

L'approche participative dans la prise de décisions devait être privilégiée pour arriver à un consensus et fournir des opportunités égales à toutes les parties impliquées pour un échange de connaissances et partage d'informations efficaces et l'amélioration des rapports existants entre toutes les parties prenantes.

Le processus d'élaboration des C&I, du développement à l'adoption en passant par les tests de terrain devait être consultatif avec implication de toutes les parties prenantes. Il devait pour ce faire améliorer et

renforcer l'expertise nationale dans ce domaine et mettre à jour les connaissances nationales sur la gestion forestière durable.

Les ateliers de consultations planifiés à diverses étapes de la mise en œuvre du projet devaient assurer une implication très large du public.

Le projet devait rendre disponible une expertise et des ressources nécessaires pour accroître la sensibilisation aussi bien que la participation de la société civile. Le projet devait aussi améliorer la transparence et le dialogue dans le processus d'AFD.

Les guides d'application des critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles et les formules de rapport sur les progrès accomplis au niveau national et de l'unité forestière d'aménagement devaient être les documents de référence dans la méthodologie utilisée.

Le projet devait se focaliser autour des activités essentielles, à savoir :

- la formation au Produit 1.2. Le projet devait former les parties prenantes à l'utilisation des critères et indicateurs aussi bien au niveau national qu'au niveau des unités forestières d'aménagement. Le projet devait ainsi apporter la formation à un éventail d'experts nationaux à travers des stages et ateliers organisés au niveau national, et au besoin aux niveaux régional et international, en matière de réalisation d'audit interne de l'AFD ;
- la collecte régulière des données en vue de la rédaction des rapports sur l'application des critères et indicateurs. Le projet devait s'assurer que les parties impliquées à l'AFD au Congo et les partenaires internationaux qui appuient le Congo, disposent des informations régulièrement mises à jour au niveau national sur les progrès accomplis dans la voie vers l'aménagement forestier durable et la réalisation de l'objectif 2000 de l'OIBT. Ces rapports devaient être largement diffusés aussi bien au public et autres institutions pour démontrer les efforts déployés par le Gouvernement du Congo à réaliser les objectifs ci-dessus cités. La diffusion de ces rapports devrait être très large en vue d'atteindre les consommateurs de bois, en vue de démontrer sur le marché international que les bois issus des forêts du Congo et destiné à l'exportation proviennent des sources gérées durablement.

La stratégie du projet devait recourir aux expériences et expertise disponibles au niveau de la région Afrique, d'autres régions et au niveau international.

La stratégie devait beaucoup s'appuyer sur la participation effective de toutes les parties impliquées, notamment les ONG et Associations et les communautés locales dans la gestion durable des forêts congolaises, de telle sorte qu'aucune partie ne soit lésée.

Le projet devait entretenir des relations de complémentarité avec des projets similaires financés par l'OIBT et autres en cours dans la région Afrique.

2.3. Risques et hypothèses identifiés

Il n'y eu vraisemblablement pas de risques majeurs susceptibles de faire obstacle à la mise en œuvre du projet. Il existe une bonne conscience écologique parmi les acteurs impliqués dans la gestion durable des forêts, qui ont d'ailleurs apporté toute leur contribution et leur force de travail pour son exécution.

TROISIEME SECTION : DEGRE DE REALISATION DU PROJET

3.1. Objectif spécifique atteint

Elaborer, à base des Critères et Indicateurs de l'OIBT, un ensemble des critères et indicateurs nationaux adaptés aux conditions spécifiques du Congo, en vue de mesurer la progression sur la voie de l'aménagement forestier durable tant au niveau national qu'à celui des unités forestières d'aménagement.

L'objectif spécifique du projet a été largement atteint. En effet :

- La République du Congo dispose désormais :

- d'un ensemble de PCIV adaptés aux conditions spécifiques du pays sous la forme d'un « *Guide d'interprétation et d'utilisation des PCIV de gestion durable des forêts naturelles en République du Congo* », document édité, imprimé et en version électronique ;
 - d'un système d'audit interne sur la base de PCIV existants ;
 - de procédures et dispositions institutionnelles et organisationnelles du système national d'audit interne sur la base des PCIV ;
 - de modules de formation en AFD pour les parties prenantes intéressées ;
 - d'auditeurs nationaux formés, dans les 3 secteurs forestiers, aux audits internes et à l'élaboration du rapport OIBT pour l'évaluation de ses progrès vers l'atteinte de l'objectif 2000 de l'OIBT.
- En outre, la mise en œuvre du projet a permis d'informer et de sensibiliser toutes les parties prenantes sur les enjeux de la gestion forestière durable ainsi que les rôles et les responsabilités de chacune.

3.2. Produits obtenus

Le projet devait aboutir à terme à 4 produits avec la réalisation des activités correspondantes suivants :

Produit 1.1 : Structure de gestion du projet mis en place.

Produit 1.2 : Ensemble des critères et indicateurs adaptés aux conditions spécifiques du Congo élaborés et validés

Produit 1.3 : Système national d'audit interne de l'aménagement forestier durable formulé et mis en place.

Produit 1.4 : Ressources nationales en matière d'audit *interne* de l'aménagement forestier durable formées et opérationnelles

3.2.1. Produit 1.1

Activité 1.1.1 : Affectation du personnel technique et d'encadrement.

Le personnel technique et d'encadrement prévu a été effectivement recruté et affecté comme prévu par le document de projet ainsi qu'il suit :

- Un Coordonnateur national : Dr. Gilbert Kaya
- Un conseiller technique principal : Dr. Marie Mbolo, Chargée de Cours à l'Université de Yaoundé I au Cameroun et Consultante Internationale en gestion forestière durable ;
- Un expert national : Monsieur Basile Mpati, expert en aménagement forestier
- Une opératrice de saisie : Madame Dorys Innocence Kye, Secrétaire de Direction,
- Un chauffeur : Monsieur Gabin Mboundou Mfoutou

Activité 1.1.2 : Acquisition des matériels techniques et équipements.

A ce sujet, un bureau avec connexion internet a été affecté au projet au sein du MEF. Il comportait :

- le bureau du coordonnateur avec Laptop et imprimante Deskjet (couleur)
- le bureau du CTP,
- le bureau de la Secrétaire avec Desktop, imprimante laser (noir et blanc) et photocopieur

De même, un véhicule tout terrain de marque Toyota Hilux a été acquis par le projet

Activité 1.1.3 : Tenue des Comités Directeurs du Projet

Trois réunions du Comité Directeur du Projet ont été tenues.

La première réunion qui s'est tenue le 24 février 2006 avait pour objectif de procéder au lancement du projet et à la validation du premier Plan Opérationnel Annuel.

La deuxième réunion s'est déroulée le 08 octobre 2007 et avait pour objectif d'évaluation la première année d'exécution du projet, approuver le troisième rapport semestriel et le deuxième Plan d'Opération Annuel. Elle a entre autre approuvé les mécanismes devant assurer la durabilité du projet après son achèvement

La troisième a eu lieu au le 15 septembre 2008 et avait pour objectif d'évaluer l'exécution du deuxième plan opérationnel annuel, approuver les 4^e et 5^e rapport semestriels d'activités, adopter le Plan de Travail Détaillé, pour la période de prorogation du projet jusqu'au 31 décembre 2008 sans fonds additionnel, afin de permettre la réalisation de toutes les activités.

Activité 1.1.4 : Rédaction des rapports

Plusieurs rapports ont été rédigés tout au long de la mise en œuvre du projet. Il s'agit de:

- 5 rapports d'avancement, conformément aux procédures de l'OIBT ;
- différents rapports techniques à savoir :
 - le rapport des tests de terrain des PCIV de gestion durable des forêts naturelles en République du Congo en octobre 2006
 - le rapport de l'atelier de validation des PCIV pour la gestion durable des forêts naturelles du Congo en Janvier 2007
 - le rapport atelier technique de discussion et d'amendement du guide d'application des PCIV et des procédures et dispositions institutionnelles et organisationnelles du système national d'audit interne sur la base des PCIV en juillet 2007
 - le rapport des ateliers de formation des auditeurs nationaux à l'utilisation du guide d'interprétation et d'application des PCIV de gestion durable des forêts naturelles en Juillet 2008
 - le rapport de l'évaluation des ateliers de formation des auditeurs nationaux à l'utilisation du guide d'interprétation et d'application des PCIV en septembre 2008
 - le rapport de la mise à l'essai du Guide d'interprétation et d'application des PCIV en novembre 2008
- Le présent rapport d'achèvement

3.2.2. Produit 1.2

Activité 1.2.1 : Sélection d'un groupe d'experts nationaux pluridisciplinaires pour conduire les tests

Les appels à candidatures ont été lancés par le coordonnateur du Projet. Les différentes candidatures ont été examinées par Le CTP en étroite collaboration avec le coordonnateur. Enfin 04 experts nationaux ont été sélectionnés comme il suit, lesquels étaient assistés de deux autres experts, notamment un expert en gestion de la faune et un expert en aménagement forestier:

1. Prof. Donatien Nzala, expert en politique et législation forestière ;
2. Dr. Félix Koubouana, expert en Ecologie forestière ;
3. M. Gaspard Bounbou, expert en Sciences ;
4. M. Luc Kimpolo, expert en Economie rurale ;
5. M. Alphonse Batalou-Mbetani, expert en gestion de la faune, membre du GNT-Congo ;
6. M. Basile Mpati, Expert en aménagement forestier.

Conformément aux procédures de l'OIBT, les candidatures sélectionnées des quatre premiers ont été envoyées à l'OIBT pour obtention de la non-objection.

Activité 1.2.2 : Elaboration de la 1^e mouture des critères et indicateurs nationaux par le groupe d'experts

Cette activité a été réalisée par le Groupe National de Travail (GNT) mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional OAB/OIBT PD 124/01 Rév.2 (M) : « *Promotion de la gestion durable des forêts naturelles africaines* ». Pour éviter le double usage et capitaliser les acquis de ce projet, le premier comité directeur a recommandé que la mise en œuvre du projet PD 272/04 Rév.2 (F) utilise la première mouture de PCIV élaboré par le GNT pour la suite du processus. Cette mouture comportait : 04 principes, 20 critères, 90 indicateurs et 204 vérificateurs.

Activité 1.2.3 : Diffusion de la 1^e mouture des critères et indicateurs nationaux aux parties impliquées pour examen et amendement à faire

Cette diffusion a été faite entre mars et juin 2006.

Activité 1.2.4 : Révision de la 1^e mouture des critères et indicateurs nationaux par le groupe d'experts sur la base des commentaires reçus des parties impliquées

La révision de la première mouture des PCIV élaborés par le GNT-Congo a été faite lors des tests de terrain qui se sont déroulés du 24 Juillet au 21 août 2006 en République du Congo. Il s'agissait du premier exercice fait lors du processus des tests de terrain.

Le résultat de révision a été l'élaboration d'une 2^{ème} mouture des PCIV prêtes pour les tests de terrain.

Activité 1.2.5 : Test des C&I nationaux dans les UFA des 3 secteurs forestiers (nord, sud et centre)

Cette activité s'est déroulée du 24 juillet au 21 août 2006 (cf. rapport des tests de terrain). Le choix des sites pour la réalisation des tests de terrain des PCIV en République Congo a été guidée par l'objectif global suivant : tester les PCI dans tous les cas de figure de l'exploitation forestière en République du Congo et dans tous les types de forêts. En fait, les PCI OAB/OIBT, à l'origine, sont conçus pour être appliqués dans les UFA du Domaine Forestier Permanent (DFP). Or en République du Congo, Une UFA est divisée en une ou plusieurs Unité Forestières d'Exploitation. Un seul opérateur économique peut gérer plusieurs UFE d'une même UFA ou alors plus fréquemment, les différentes UFE d'une UFA sont exploitées par différents opérateurs économiques.

Une autre réalité congolaise est le fait qu'au moment où se déroulaient les tests, une seule UFA disposait d'un plan d'aménagement : l'UFA Kabo située dans le Secteur forestier Nord, dans le département de la Sangha (296 000ha). Il n'existe pas encore de normes, de directives ou de canevas en matière d'élaboration des plans d'aménagement en République du Congo. Tester les PCIV dans la seule UFA disposant d'un plan d'aménagement revenait, pour un pays dont la superficie forestière exploitable est de 22 471 281ha, à ignorer (99%) du couvert forestier national congolais sous exploitation forestière.

Compte tenu des réalités sus-citées et afin d'assurer que les PCIV testés prennent bien en considération tous les aspects écologiques, économiques et socio-culturels de la gestion des forêts dans ce pays, 3 sites ont été choisis pour la réalisation des tests de terrain des PCI OAB/OIBT du GNT-Congo de gestion durable des forêts naturelles, à savoir :

- Site 1. L'Unité Forestière d'Exploitation Kola est située dans le secteur forestier Centre, dans le département du Niari. L'UFE Kola est gérée par la société FORALAC et ne dispose pas encore de plan d'aménagement. Elle couvre une superficie de 91.146 ha.
- Site 2. l'Unité Forestière d'Exploitation Boubissi est située dans le secteur forestier Sud, dans le département du Kouilou. L'UFE Boubissi est gérée par la société TRABEC et ne dispose pas encore de plan d'aménagement. Elle couvre 140.024 ha.
- Site 3. l'Unité Forestière d'Aménagement Kabo est dans le secteur forestier Nord, dans le département de la Sangha. L'UFA Kabo couvre une superficie de 290.000 ha. Elle est gérée par la société CIB. C'est la seule UFA au moment des tests qui disposait d'un plan d'aménagement approuvé par les autorités compétentes. L'UFA Kabo a été certifiée FSC en avril 2006.

Activité 1.2.6 : Révision des critères et indicateurs nationaux en tenant compte des résultats de terrain

A la fin des tests, les experts nationaux en étroite collaboration avec le CTP et le Coordonnateur du projet ont intégré les résultats des tests. Il en est résulté une 3^{ème} mouture des PCIV avec 04 principes, 20 critères, 92 Indicateurs, et 281 vérificateurs.

Activité 1.2.7 : Atelier national de validation de l'ensemble des PCIV nationaux

L'atelier national de validation et d'adoption des PCIV nationaux s'est tenu du 19 au 21 décembre 2006, dans la salle des réunions du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement. Cet atelier a regroupé les représentants des principales institutions impliquées à la gestion durable des forêts, notamment les administrations publiques, le secteur privé, les ONG et les organismes de coopération. Les discussions constructives ont abouti à l'adoption de la 4^{ème} mouture des PCIV de gestion durable des forêts naturelles en République du Congo. Cette mouture finale comporte 04 principes, 20 critères, 92 indicateurs et 281 vérificateurs.

3.2.3 Produit 1.3

Activité 1.3.1 : Elaboration du guide d'interprétation et d'application des critères et indicateurs nationaux

La première mouture du guide d'interprétation et d'application des PCIV a été élaborée en juillet 2007. Cette mouture a été discutée, amendée et validée par l'ensemble des parties prenantes de l'AFD en République du Congo, lors d'un atelier national technique tenu du 10 au 12 juillet 2007 dans la Salle de conférence du MEF. Le deuxième comité directeur a recommandé l'édition de ce document. Cette édition a été faite et le « guide d'interprétation et d'utilisation des PCIV de gestion durable des forêts naturelles en République du Congo » est actuellement disponible en version imprimée. Le 3^{ème} comité directeur lui a recommandé l'édition en version électronique et le CD Rom renfermant la version électronique de ce guide est aussi disponible.

Activité 1.3.2 : Elaboration des procédures d'audit interne de l'AFD

La première mouture des procédures d'audit interne de l'AFD sur la base des PCIV adoptées en décembre 2006 a été élaborée en Juillet 2007. Cette mouture a été discutée, amendée et validée par l'ensemble des parties prenantes de l'AFD en République du Congo, lors d'un atelier national technique tenu du 10 au 12 juillet 2007 dans la Salle de Conférence du MEF. Suite aux recommandations du deuxième comité directeur ce document a été édité et la version imprimée est disponible. Le 3^{ème} comité directeur lui a recommandé l'édition en version électronique et le CD Rom renfermant la version électronique de ce guide est aussi disponible.

Activité 1.3.3 : Elaboration des dispositions institutionnelles et organisationnelles de mise en œuvre du système national d'audit interne

La première mouture des dispositions institutionnelles et organisationnelles de mise en œuvre du système d'audit interne de l'AFD en République du Congo sur la base des PCIV adoptées en décembre 2006 a été élaborée en juillet 2007. Cette mouture a été discutée, amendée et validée par l'ensemble des parties prenantes de l'AFD en République du Congo, lors d'un atelier national technique tenu du 10 au 12 juillet 2007 dans la Salle de Conférence du MEF. De même, suite aux recommandations du deuxième comité directeur ce document a été édité et la version imprimée est disponible. Le 3^{ème} comité directeur lui a recommandé l'édition en version électronique et le CD Rom renfermant la version électronique de ce guide est aussi disponible.

Activité 1.3.4 : Organisation des fonctions d'audit interne

Les fonctions d'audit interne ont été organisées avant la mise à l'essai sur le terrain du guide d'application des PCIV. En effet, l'UFA Kabo (CIB) et l'UFE Boubissi (Trabec) ont été retenues comme échantillons, pour ces tests. Des réunions de mise à niveau ont été organisées au profit des auditeurs formés de ces deux sociétés. L'activité a été clôturée par la distribution des manuels : guide d'application des PCIV et manuel des procédures et dispositions d'audits internes.

Activité 1.3.5 : Mise à l'essai du Guide d'interprétation et d'application des C&I nationaux

Le « guide d'interprétation et d'utilisation des PCIV » a été mis à l'essai dans l'UFA Kabo et l'UFE Boubissi, sur la base des procédures et dispositions d'audits internes développés, pendant le mois décembre 2008. Cette activité a consisté à collecter les rapports auprès des auditeurs formés de ces deux sociétés, qui au préalable et sur la base des manuels mis à leur disposition devaient produire ces

rapports. Ceux-ci ont été ensuite analysés pour se rendre compte de l'opérationnalisation du système national d'audits internes ainsi mis en place.

3.2.4. Produit 1.4

Activité 1.4.1. : Identification des besoins de formation en auditeurs forestiers locaux et élaboration des modules de formation et mise en place de la formation

En étroite collaboration avec le coordonnateur du projet, les experts nationaux et les parties prenantes impliquées dans l'AFD en République du Congo, les besoins en formation ont été identifiés au mois de Juillet 2007. Ils concernaient les secteurs forestiers Nord, Centre et Sud ainsi qu'il suit :

Secteur Nord

- Niveau-cible: UFA (P2, P3, P4)
- Public-cible:
 - 18 candidats des sociétés forestières et des aires protégées
 - 2 candidats de l'administration forestière décentralisée
 - 2 candidats de la recherche forestière
 - 4 candidats des autres administrations décentralisées
 - 3 candidats de la société civile (ONG + collectivités locales)
 - 1 candidat d'un projet de conservation

Secteur Centre

- Niveau-cible: Niveau national (P1)
- Public-cible:
 - 7 candidats des sociétés forestières et aires protégées
 - 9 candidats de l'administration forestière centrale
 - 5 candidats de l'administration forestière décentralisée
 - 4 candidats des autres administrations décentralisées
 - 5 candidats Société civile + collectivités locales

Secteur Sud

- Cible: Niveau national (P1) et UFA (P2, P3, P4)
- Public-cible:
 - 16 candidats des sociétés forestières et aires protégées
 - 5 candidats de l'administration forestière décentralisée
 - 4 candidats des autres administrations décentralisées
 - 3 candidats de la recherche forestière
 - 2 candidats de la société civile (ONG)
 - 1 candidat collectivités locales

Activité 1.4.2. : Préparation du matériel didactique

D'octobre 2007 à février 2008, du matériel didactique a été préparé. Il était constitué d'un programme de formation décliné en 5 Modules.

Module 1. Les concepts

- Séquence 11. Gestion forestière durable
- Séquence 12. Certification : gestion forestière, traçabilité et légalité (processus Flegt et Afleg)

Module 2. L'audit

- Séquence 21. Introduction
- Séquence 22. Planification
- Séquence 23. Organisation

Module 3. Pratique de l'audit

- Séquence 31. Outils de l'auditeur : PCIV, manuel guide d'interprétation et d'application des PCIV
- Séquence 32. Forêt à auditer : présentation de l'UFA à auditer
- Séquence 33. Interviews et consultation des parties prenantes
- Séquence 34. Conduite de l'audit : audit interne et audit de certification sur la base des PCIV

Module 4. Elaboration du rapport OIBT

- Séquence 41. Structure du rapport OIBT
- Séquence 42. Elaboration du rapport

Module 5. Evaluation

- Séquence 51. Evaluation des apprenants tout au long de la formation à travers des exercices conçus à cet effet
- Séquence 42. Evaluation du programme par les apprenants à travers le remplissage des grilles d'évaluation distribuées à cet effet

Activité 1.4.3. : Organisation des stages et ateliers de formation

Afin d'atteindre les 3 secteurs forestiers de la République du Congo, la formation a été organisée dans 3 centres comme indiqués dans le tableau ci-dessous. Chaque session de formation a été sanctionnée par la délivrance d'un attestation de participation à la formation à chaque participant.

Secteur	Centre de formation	Période
Nord	Pokola	25-28 février 2008
Centre	Brazzaville	03-05 mars 2008
Sud	Pointe-noire	25-28 mars 2008

Activité 1.4.4. : Organisation des formations complémentaires destinées aux auditeurs

Cette activité a été réalisée du 24 au 28 novembre 2008, avec pour centre de formation Brazzaville (secteur forestier centre). Elle a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional PD 124/01 Rév.2 (M) et intègre la synergie développée entre les deux projets. Cette session, à la différence des trois précédentes, a regroupé à la fois quelques représentants des trois secteurs forestiers nord, centre et sud qui n'ont pas été atteints lors des sessions précédentes.

Activité 1.4.5. : Evaluation du programme de formation

Lors des sessions de formation, une grille d'évaluation du programme de formation a été donnée à chaque participant. L'analyse des réponses des participants a donné les résultats consignés dans le rapport d'évaluation de septembre 2008. Les conclusions qui se dégagent de cette évaluation sont les suivantes :

Matériel didactique : Lors des sessions de formation futures, la présentation du matériel didactique doit être améliorée en insistant sur la qualité des photocopies et leur ordre de distribution.

Discussion : Il faudrait accorder suffisamment de temps aux discussions pour permettre aux participants de mieux comprendre les concepts et de s'en approprier. Toutefois, le modérateur doit être rigoureux dans la gestion du temps.

Modules de formation et méthodologie : Tous les modules de formation élaborés ont été appréciés par l'ensemble des participants qui souhaitent approfondir les connaissances apprises.

Durée de la formation : Le programme de formation a été conçu pour être dispensé pendant 6 jours. Il est indispensable que l'on respecte cette durée pour plus d'efficacité, ceci est d'autant plus vrai que la plupart

des participants n'ont pas encore des connaissances de base pour les concepts développés. La plupart voyait le rapport OIBT et apprenait les notions d'audit et de certification pour la première fois.

Informations générales et invitations : Les informations et les invitations ont suivi la voie hiérarchique. A cause des lenteurs administratives, certains n'ont pas été informés à temps, ou lorsqu'ils l'ont été, c'était trop tard pour participer.

Participation : Les entreprises forestières n'ont pas participé à cette formation comme souhaité. Il est indispensable que d'autres sessions de formation soient organisées pour mieux les atteindre.

3.3. Calendrier

- Date de lancement : 24 février 2006
- Durée :
 - prévue : 24 mois
 - réelle : 36 mois

3.3. Montant total des dépenses

- Apports OIBT : 347.926 US \$;
- Apports Congo : 99.040 US \$.

QUATRIEME SECTION : RESULTAT DU PROJET, PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES VISES

4.1. Degré de réalisation de l'objectif spécifique du projet

L'objectif spécifique du projet a été complètement atteint. Sur les 21 activités qui avaient été prévues dans la conception du projet, 21 ont pu être réalisées. On peut donc estimer le degré d'accomplissement de l'objectif spécifique du projet à 100%

4.2. Situation existante à l'issue du projet

Il était préconisé la situation suivante à l'issue du projet :

- Un cadre conceptuel serait défini, lequel permettrait de mesurer périodiquement les progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts congolaises. Ce cadre a effectivement été défini à travers la mise en place d'un système d'audit interne sur la base des PCIV adoptés
- Un guide d'interprétation et d'application des Critères et Indicateurs nationaux serait disponible. Ce guide est disponible en versions imprimé et électronique.
- Des procédures et dispositions institutionnelles et organisationnelles d'un système national d'audit interne de l'AFD seraient développées. Ces procédures sont aujourd'hui disponibles.
- Un pool d'experts sera formé à l'usage des Critères et Indicateurs. Un pool d'au moins 70 experts des secteurs forestiers Nord, Centre et Sud et issus des sociétés forestières (personnel des cellules d'aménagement), des aires protégées (gestionnaires), de l'administration forestière centrale et décentralisée, de la recherche forestière (Instituts de formation et de recherche), des autres administrations impliquées dans la gestion forestière durable : agriculture, tourisme et environnement, santé, mine et hydraulique, éducation nationale, finances et budget (douanes), des ONG nationales, des Collectivités locales et des Projets de conservation et/ou de gestion des ressources naturelles ont été formés à la gestion forestière durable, aux audits forestiers et à l'élaboration du rapport OIBT.

Au-delà de cette situation préconisée, le plus important est le fait que toutes les parties prenantes suscitées et qui sont impliquées dans la gestion des forêts naturelles en République du Congo aient compris la complexité de la gestion forestière durable et surtout la nécessité pour chacune d'entre elle de jouer le rôle qui est le sien et de travailler en synergies.

4.3. Participation des bénéficiaires visés

Tous les bénéficiaires ont effectivement participé à toutes les étapes et activités de la mise en œuvre du projet à partir des tests de terrain jusqu'aux sessions de formation en passant par l'élaboration de tous les documents techniques et les différents ateliers.

4.4. Pérennisation attendue des acquis du projet

Pour assurer la pérennité du projet au-delà de sa date d'achèvement, il faudra que les PCIV deviennent la norme de référence pour vérifier la conformité des activités de mise en œuvre de la gestion durable des forêts naturelles en République du Congo et évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif 2000 de l'OIBT. Pour ce faire, il faudra que leur guide d'application soit effectivement utilisé par toutes les parties prenantes, que le système d'audit interne national défini dans le cadre du présent projet soit opérationnel. L'opérationnalisation de tous ces processus passe par la mise en place de certaines dispositions législatives et réglementaires à savoir :

- l'élaboration d'un arrêté ministériel portant approbation et adoption des PCIV nationaux et leur guide d'interprétation comme norme nationale de gestion forestière durable des forêts naturelles, par l'administration forestière avec l'appui des autres administrations compétentes ;
- l'élaboration d'un arrêté ministériel portant approbation et adoption des procédures d'audit internes par l'administration forestière avec l'appui des autres administrations compétentes ;
- la publication des textes réglementaires portant approbation des PCIV et définitions des procédures d'audit interne par l'administration forestière ;
- la publication des rapports annuels des audits internes par l'administration forestière auprès de toutes les parties prenantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional OAB-OIBT PD 124/01 Rev.2 (M) : « *Promotion de la gestion durable des forêts naturelles africaines* », la République du Congo dispose :

- d'un Groupe National de Travail sur la gestion durable des forêts, cadre de concertation multi-acteurs pour discuter des problèmes liés à la gestion durable de ses ressources forestières, consolidé dans le cadre de la mise en œuvre du projet PD 272/04 Rév.2 (F).

A l'issue du projet PD 272/04 Rev.2 (F) « *Développement des Critères et Indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo à base des critères et indicateurs de l'OIBT* », le Congo dispose de :

- d'un guide d'interprétation et d'application des PCIV nationaux.
- de procédures et dispositions institutionnelles et organisationnelles d'un système national d'audit interne de l'AFD
- d'un pool de 84 experts des secteurs forestiers Nord, Centre et Sud et issus des sociétés forestières (personnel des cellules d'aménagement), des aires protégées (gestionnaires), de l'administration forestière centrale et décentralisée, de la recherche forestière (Instituts de formation et de recherche), des autres administrations impliquées dans la gestion forestière durable : agriculture, tourisme et environnement, santé, mine et hydraulique, éducation nationale, finances et budget (douanes), des ONG nationales, des Collectivités locales et des Projets de conservation et/ou de gestion des ressources naturelles formés à la gestion forestière durable, aux audits forestiers et à l'élaboration du rapport OIBT.

4.5. Impact des résultats du projet sur les programmes sectoriels, sur l'environnement physique, sur l'environnement social et sur les bénéficiaires visés

Le processus de mise en œuvre du projet et les résultats obtenus ont eu un grand impact en République du Congo :

- Impact sur les programmes sectoriels : la reconnaissance du rôle du GNT dans le processus de gestion des ressources forestières et la prise en compte de son fonctionnement dans le budget du MEF. La reconnaissance du rôle de l'implication effective des autres administrations qui interviennent dans la gestion durable des ressources naturelles.
- Impact sur l'environnement physique : les tests de terrain et la formation des membres des cellules d'aménagement des entreprises forestières ont amélioré la prise en compte des exigences environnementales des PCIV dans l'aménagement des concessions forestières.

- Impact sur l'environnement social : tous les acteurs de la gestion durable des ressources forestières en République du Congo sont désormais conscients de leurs rôles, responsabilités et bénéfices de ce processus. Ils ont compris la nécessité de développer des synergies pour y arriver.
- Impact sur les bénéficiaires visés : tous les bénéficiaires visés sont satisfaits de disposer enfin d'une norme pour l'évaluation de la gestion durable des forêts naturelles en république du Congo. Ils souhaitent seulement voir cette norme effectivement mise en œuvre et le système d'audit interne opérationnel.

CINQUIEME SECTION : BILAN ET ANALYSE

a)	Objectif spécifique	Adéquat et totalement réalisé	
b)	Produits	Produit 1	Entièrement réalisé
		Produit 2	Entièrement réalisé
		Produit 3	Entièrement réalisé
		Produit 4	Entièrement réalisé
c)	Différences déterminantes entre la planification et l'exécution physique	Aucune	
d)	Adéquation des calendriers	Un an de retard sans gravité	
e)	Apports	Normaux sans ajout complémentaire de fonds	
f)	Influences extérieures	Baisse du taux d'échange du dollar US	
g)	Participation des bénéficiaires	Effective et totale	
h)	Pérennisation à l'issue de sa conclusion	Assurée avec la mise au point des mécanismes de durabilité	
i)	Rôle et attributions des institutions associées	Convenablement assuré	

SIXIEME SECTION : ENSEIGNEMENTS DEGAGES

6.1. Enseignements dégagés de la définition et conception du projet

6.1.1. Aspects relevant de la définition et de l'élaboration du projet qui ont le plus contribué à son succès ou à son échec dans la réalisation de l'objectif spécifique

L'approche participative est l'aspect qui a le plus contribué à la réussite du projet dans la réalisation de l'objectif spécifique. Les parties prenantes se sont senties concernées par l'atteinte des objectifs du projet et se sont appropriés les résultats, dont elles sont fières à ce jour. Toutefois, il faudra vulgariser suffisamment les résultats obtenus pour maintenir l'engouement suscité chez celles qui ont effectivement pris part à la mise en œuvre du projet et impliquer et atteindre les autres.

Enfin, le fait qu'il y ait eu un avant projet qui a permis d'identifier les problèmes réels liés à la mise en œuvre de la gestion forestière durable en République du Congo a largement contribué au succès du projet.

6.1.2. Dispositions supplémentaires qui permettraient d'améliorer la coopération entre les parties intéressées dans le projet

Le Ministère de l'Economie Forestière devrait de plus en plus impliquer les autres administrations concernées dans la gestion durable des ressources forestières : les mines, l'eau et l'hydraulique, l'éducation, la recherche scientifique et forestière, la santé, les forces armées, ... et développer des synergies avec elles.

6.1.3. Mesures à prendre pour éviter des écarts entre les plans du projet et son exécution effective

Il faut toujours faire coïncider les activités de descentes sur le terrain avec celles des acteurs à ce niveau. Pour cela, il faut avertir les partenaires de terrain à temps pour des éventuelles visites et s'accorder avec eux sur les dates desdites descentes.

Il est indiqué d'informer l'OIBT à temps sur le déroulement de l'atelier et de mettre à la disposition du Comité Directeur tous les rapports produits par le projet afin de lui permettre de débloquer les fonds à temps pour les phases suivantes.

6.1.4. Facteurs les plus susceptibles d'influencer sur la durabilité du projet

Afin que les PCIV constituent une norme de référence pour vérifier la conformité des activités de mise en œuvre de la gestion durable des forêts naturelles en République du Congo et évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif 2000 de l'OIBT, que leur guide d'application soient effectivement utilisés par toutes les parties prenantes et qu'enfin le système d'audit interne national soit opérationnel, les dispositions législatives et réglementaires suivantes doivent être prises :

- L'Elaboration d'un arrêté ministériel portant approbation et application des PCIV nationaux et leur guide d'interprétation comme norme nationale de gestion forestière durable des forêts naturelles, par l'administration forestière avec l'appui des autres administrations compétentes.
- L'Elaboration d'un arrêté ministériel portant approbation et application des procédures d'audit internes par l'administration forestière avec l'appui des autres administrations compétentes
- La Publication des textes réglementaires portant approbation des PCIV et des procédures d'audit interne par l'administration forestière.
- La Publication des rapports annuels des audits internes par l'administration forestière auprès de toutes les parties prenantes.

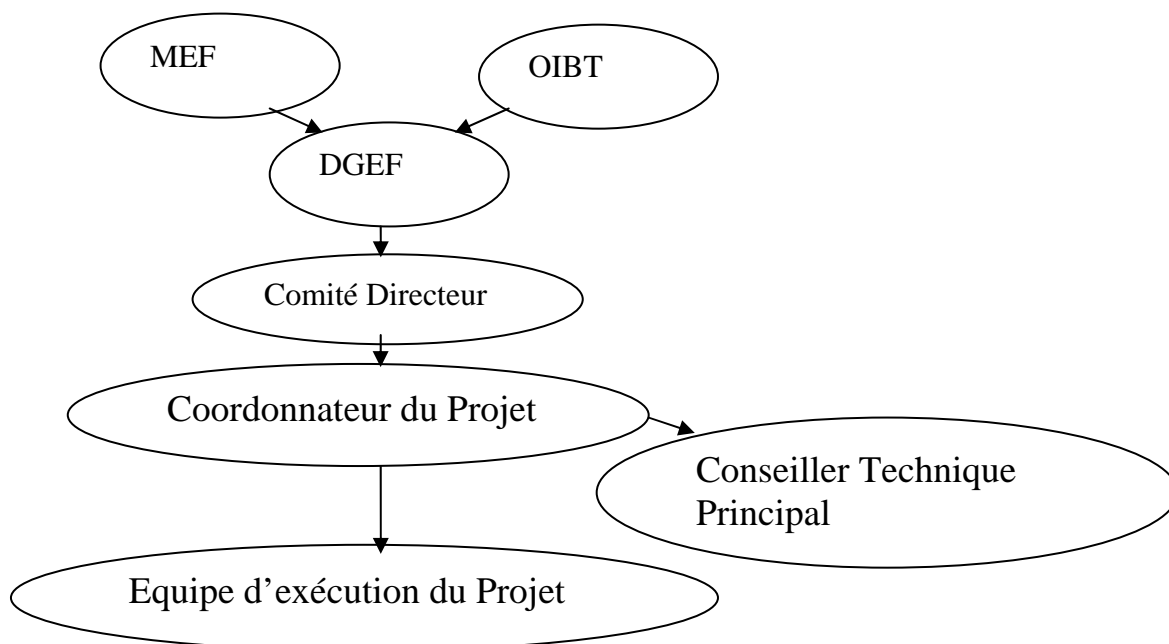
6.1.5. Changements dans les relations intersectorielles qui ont eu des incidences sur la réussite du projet

Les changements politiques intervenus dans le gouvernement ainsi que le changement institutionnel du Ministère en charge des forêts qui est passé du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement à Ministère de l'Economie Forestière n'ont eu aucune incidence sur la réussite du projet.

6.2. Enseignements dégagés sur les questions relatives au fonctionnement et aux opérations du projet

6.2.1. Organisation et gestion du projet

Le projet a été mis en œuvre par la Direction Générale de l'Economie Forestière sous la tutelle du Ministère de l'Economie Forestière. Tout l'aspect logistique et organisationnel a été confié à la Coordination du projet tandis que l'aspect technique a été confié au Conseiller Technique Principal. Le CTP étant basé à Yaoundé au Cameroun, un calendrier de son intervention a été élaboré à cet effet et il a été scrupuleusement respecté. Avec l'acquisition d'une connexion Internet, la communication a été aisée et facile entre la coordination du projet et le CTP. L'organigramme de la gestion du projet est le suivant :



6.2.2. Flux de financement

6.2.2.1. Apports OIBT

Composantes	Total approuvé	Engagé à ce jour par l'A.E. mais non dépensé	Dépenses à ce jour	Dépensés et engagés pour la période	Reliquat	Explication des valeurs
	A	B	C	D	(A) – (B+C)	
				B + C		
10 Personnel du projet	148.048	-	148.028	148.028	20	
30 Voyage et mission	74.338	-	74.338	74.338	-	
40 Immobilisation	63.090	-	63.090	63.090	-	
50 Consommables	30.480	-	30.470	30.470	10	
60 Divers	32.000	-	32.000	32.000	-	
100 Total général	347.956	-	347.926	347.926	30	

6.2.2.2. Apports Congo

Composantes	Total approuvé	Engagé à ce jour par l'A.E. mais non dépensé	Dépenses à ce jour	Dépensés et engagés pour la période	Reliquat	Explication des valeurs
10 Personnel du projet	37.500	-	37.500	37.500	-	
30 Voyage et mission	8.064	-	9.500	9.500	-1.436	
40 Immobilisation	35.000	-	35.000	35.000	-	
50 Consommables	3.500	-	4.600	4.600	-1.100	
70 Frais de gestion de l'A.E.	12.440	-	12.440	12.440	-	
100 Total général	96.504	-	99.040	99.040	-	

6.2.3. Définition des rôles et des responsabilités des institutions ayant participé à l'exécution du projet

Les rôles et les responsabilités des différentes institutions impliquées dans l'exécution du présent projet sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

N°	Institution	Rôles et Responsabilités
1	DGEF/MEF	Agence d'Exécution dont les attributions étaient les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Affecter un bureau fonctionnel • Mettre des moyens appropriés de communication à la disposition de la communication du projet • Informer l'OIBT sur l'état d'avancement des projets à travers les rapports progressifs • Respecter les procédures de l'OIBT relatives au recrutement des consultants
2	OIBT	Institution qui a financé le projet : <ul style="list-style-type: none"> • Suivre et évaluer le projet • Transférer les fonds dans les délais
3	Les concessions forestières : CIB, Nouvelle TRABEC, FORALAC	Accueil des consultants et mise à leur disposition de la logistique nécessaire pour le bon déroulement des tests de terrain. La CIB a en plus accueilli la formation des auditeurs nationaux.

6.2.4. Documentation relative au projet

Toute la documentation relative à l'exécution du projet a été mise à la disposition de la coordination et du CTP.

6.2.5. Suivi et évaluation

Le Comité Directeur projet a tenu 03 réunions : le 24 février 2006, le 08 octobre 2007 et le 15 septembre 2008.

Par ailleurs, il a été produit au cours de l'exécution du projet:

- 03 rapports techniques :
 - Le « *Guide d'interprétation et d'utilisation des PCIV de gestion durable des forêts naturelles en République du Congo* » ;
 - Les « *Procédures et dispositions institutionnelles et organisationnelles du système national d'audit internes sur la base des PCIV de gestion durable des forêts naturelles de la République du Congo* » ;
 - Le « *Programme de Formation des auditeurs nationaux aux audits internes de la gestion durable des forêts naturelles sur la base des PCIV* » avec 5 modules de formation;
- 04 rapports d'activités ;
- 03 rapports d'ateliers ;
- 01 rapport des tests terrain ;
- 01 rapport d'évaluation du programme de formation
- 3 comptes-rendus des réunions du Comité Directeur du Projet ;

Pour ce qui est de la planification du projet, un retard a été noté dans son exécution. Ce retard qui a été déjà signalé au cours de la seconde réunion du CDP, tenue le 08 octobre 2007 a été causé principalement par :

- l'attente de la non-objection de l'OIBT concernant le recrutement des experts nationaux ;
- la révision du budget avec revue des rubriques budgétaires suivi de l'attente de non-objection de l'OIBT ;
- l'édition et l'impression du « *Guide d'interprétation et d'utilisation des PCIV de gestion durable des forêts naturelles en République du Congo* » ; et des « *Procédures et dispositions institutionnelles et organisationnelles du système national d'audit internes sur la base des PCIV de gestion durable des forêts naturelles de la République du Congo* »
- le déblocage des deuxième et troisième tranches de fonds ;
- la disponibilité des structures d'accueil au niveau des 3 centres retenus pour la formation d'auditeurs nationaux ;

Pour atténuer l'effet de ce retard sur la bonne marche du projet, une extension de 06 mois a été recommandée par le Comité Directeur du mois de septembre 2008. Il est apparu, toutefois, que les produits attendus ne seront tous pas obtenus au terme de cette période d'extension. Il a donc été nécessaire de prolonger la durée jusqu'en décembre 2008, pour consolider les premiers acquis.

6.2.6. Facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet et qui auraient pu être anticipés

Le processus de sélection des consultants suivant les directives de l'OIBT a pris 03 mois au lieu d'un seul prévu ; le temps de lancer l'appel d'offre, de recevoir les candidatures, de faire une présélection, de l'envoyer auprès de l'OIBT pour non objection et la validation de la sélection par l'OIBT ont fait que les tests de terrain prévus au Trimestre 2 de l'année 1 se sont déroulés au Trimestre 3 de la même année.

6.2.7. Facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet et qui n'auraient pas pu être anticipées

Un facteur qui a eu une influence non négligeable sur le projet est la baisse du taux du dollar US. En effet, au moment où le projet a été soumis pour financement à l'OIBT, 1US\$ valait environ 550 FCFA. Pendant l'exécution du projet, le cours de 1US\$ oscillait entre 410 & 420 FCFA (environ). Soit une baisse de plus de 20%. Dans ces conditions toutes les prévisions devenaient difficilement réalisables.

Dans le Secteur Sud, la faible participation des acteurs à l'atelier de formation d'auditeurs nationaux était due :

- aux lenteurs administratives ; certaines parties prenantes n'ayant pas reçu les invitations à temps d'autres ne les ayant pas reçu du tout ;

- le calendrier de rencontres nationales qui coïncidait à celui de la formation.

SEPTIEME SECTION : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusions

Les principaux enseignements relatifs à l'exécution du projet sont les suivants :

- la nécessité d'une collaboration franche et sincère entre le Coordonnateur du projet, le CTP et la Direction Générale de l'Economie Forestière (DGEF);
- la nécessité de bien expliquer les enjeux du projet aux experts nationaux pour leur intervention effective et efficace ;
- la complexité de la coordination d'une équipe pluridisciplinaire ;
- la complexité de synthétiser des opinions diverses lors des différents ateliers organisés lors de l'exécution du projet,....
- la nécessité de montrer à chaque partie prenante son intérêt (généralement à court terme) afin qu'elle se sente concernée si l'on veut qu'elle s'implique effectivement, conformément au dicton : « sans intérêt, sans action ». Ainsi, lors des tests de terrain et afin d'obtenir leur avis sur les PCIV, il a toujours fallu expliquer à chaque partie prenante, à chaque acteur et ceci avec les mots justes, son gain dans la mise en œuvre de la gestion forestière durable.

Recommandations

- Le choix des consultants qualifiés est un processus souvent long. Il faudrait donc toujours s'y prendre à temps pour respecter le calendrier des différentes échéances.
- Il faudrait caler les activités de descentes sur le terrain, lorsqu'elles existent, avec celles des acteurs à ce niveau. Pour cela, il faudrait avertir les partenaires de terrain à temps pour des éventuelles visites et s'accorder avec eux sur les dates desdites descentes.
- Il est indispensable de maîtriser le calendrier des différentes rencontres nationales pour éviter des chevauchements dans la planification des activités et prendre en compte tous les paramètres pouvant influencer d'une manière ou d'une autre le déroulement des activités.
- Il faudra organiser des séances supplémentaires de formation avec pour principales cibles les cellules d'aménagement et les collectivités locales.
- L'Agence d'exécution devra suivre scrupuleusement les procédures et délais de l'OIBT surtout en matière de reportages afin de l'informer sur l'état d'avancement du projet, les difficultés rencontrées. Elle évitera ainsi les délais dans les prises de décision de l'OIBT et surtout dans le déblocage des fonds.
- Il serait prudent et souhaitable de ne pas impliquer les responsables de l'administration centrale dont l'emploi du temps est si chargé dans la réalisation de certaines activités du projet, surtout celles relatives aux descentes de terrain.
- Il serait donc peut-être plus indiqué, pour les projets de la zone CFA, de budgétiser en Francs CFA puis, une conversion en dollar. Ainsi, au moment du déblocage des fonds, il suffira tout simplement de calculer l'équivalent en dollar du montant à débloquent, en tenant compte de sa parité du dollar, celle du FCFA étant fixe.

Fait à Brazzaville, le 30 septembre 2009

Donatien N'ZALA, Directeur général de l'économie forestière
Ministère du développement durable, de l'économie
forestière et de l'environnement

Annexe 1 : **ÉTAT FINANCIER DU PROJET (en dollars E-U) : Contribution OIBT**

Projet N° : 272/04 Rev.2 (F)

Période se terminant le: 30 septembre 2009

Intitulé du Projet : **Développement des critères et indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo à base des critères et indicateurs de l'OIBT**

Postes et rubriques budgétaires	Montant approuvé (A)	Dépenses			Montant disponible (E) {A - D}
		Engagées (B) a/	Effectuées (C)	Total (D) {B + C}	
I. <u>Fonds gérés par l'agence d'exécution</u>					
10. Personnel du Projet					
11. Experts nationaux					
11.1 Consultant National Ecologie	8.000	-	8.000	8.000	-
11.2 Consultant National Economie	8.000	-	8.000	8.000	-
11.3 Consultant National Sociologie	8.000	-	8.000	8.000	-
11.4 Consultant National Politique et Législation	8.000	-	8.000	8.000	-
12. Autres effectifs					
12.1 Opérateur de saisie	6.900	-	6.900	6.900	-
12.2 Chauffeur mécanicien	4.600	-	4.600	4.600	-
13. Formation	44.000	-	22.283	44.000	-
14. Consultant International	60.548	-	60.528	60.528	20
19. Total Poste:	148.048	-	148.028	148.028	20
30. Voyages					
31. Indemnités journalières					
31.1 Experts nationaux	14.500	-	14.500	14.500	-
31.2 Expert International	13.670	-	13.670	13.670	-
31.3 Enquêteurs locaux	34.200	-	34.200	34.200	-
31.4 Chauffeur mécanicien	1.680	-	1.680	1.680	-
32. Frais de transport					
32.1 Transport local	5.000	-	5.000	5.000	-
32.2 Transport international	5.288	-	5.288	5.288	-
39. Total Poste:	74.338	-	74.338	74.338	-
40. Immobilisations					
41. Véhicule 4x4	41.000	-	41.000	41.000	-

43.	Biens d'équipement					
	43.1 Équipements de bureau	8.000	-	8.000	8.000	-
	43.2 Photocopieuse (1)	3.300	-	3.300	3.300	-
	43.3 PC & Périphérique & Imprimante	4.990	-	4.990	4.990	-
	43.4 Ordinateurs portatifs	5.800	-	5.800	5.800	-
49.	Total Poste:	63.090	-	63.090	63.090	-
50.	Biens consommables					
	51. Carburants et lubrifiants	15.000	-	15.000	15.000	-
	52. Pièces détachées	4.000	-	4.000	4.000	-
	53. Communication	3.980	-	3.970	3.970	10
	54. Fournitures de bureau	7.500	-	7.500	7.500	-
59.	Total Poste:	30.480	-	30.480	30.480	10
60.	Divers					
	61. Entretien véhicule et équipements	10.000	-	10.000	10.000	-
	62. Trousse pharmaceutique	1.000	-	1.000	1.000	-
	63. Fonds de prévoyance	16.000	-	16.000	16.000	-
	64. Audit financier des comptes	5.000	-	5.000	5.000	-
69.	Total Poste:	32.000	-	32.000	32.000	-
	Sous Total :	347.956	-	347.926	347.926	30
II. Fonds retenus par l'OIBT						
80.	Suivi, évaluation et administration					b/
	81. Frais de suivi et examen	20.000				b/
	82. Frais d'évaluation	10.000				b/
	83. Frais d'appui au programme	30.236				b/
89.	Total Poste :	60.236				b/
90	Remboursement avant-projet	39.510	-	-	-	b/
99.	TOTAL GENERAL :	447.702	-	-	-	-

Note : Les rubriques budgétaires sont celles de la ventilation budgétaire figurant dans le document de projet

- a/ Dépenses engagée : dépenses projetées ou comptabilisées par régularisation en fin d'exercice mais non encore payées.
- b/ Fonds détenus et comptabilisé par l'OIBT – détails non disponibles auprès de l'Agence d'exécution.

Annexe 2 : ETAT DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU PROJET
Contribution de l'OIBT

Projet N° : PD 272/04 Rev.2 (F)

Période se terminant le : 30 septembre 2009

Titre du projet : **Développement des critères et indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo à base des critères et indicateurs de l'OIBT**

Postes et Rubriques	Référence	Date	Montant	
			(\$US)	(Monnaie locale)
A. Fonds reçus de l'OIBT				
1. Premier versement	DIP 0600000	27-02-06	149.944,91	75.581.681
2. Deuxième versement	DIP 060007	06-12-06	109.396,49	54.698.245
3. Troisième versement	DIP 070004	01-08-07	49.972,74	24.986.370
4. Quatrième versement	RAP 01100	07-07-08	38.270,11	16.293.385
TOTAL PERCU (A)			347.611,25	171.559.681
B. Dépenses de l'Agence d'exécution				
10. Personnel du Projet				
11. Experts nationaux				
11.1 Consultant National Ecologie	EP 063	31-01-07	8.000	4.000.000
11.2 Consultant National Economie	EP 062	31-01-07	8.000	4.000.000
11.3 Consultant National Sociologie	EP 061	31-01-07	8.000	4.000.000
11.4 Consultant National Politique et Législation	EP 060	31-01-07	8.000	4.000.000
12. Autres effectifs				
12.1 Opérateur de saisie	EP 002	25-01-08	6.900	3.450.000
12.2 Chauffeur mécanicien	EP 003	25-01-08	4.600	2.300.000
13. Formation	F 7642 OT	19-02-08	44.000	22.000.000
14. Consultant International	291186	10-04-09	60.528	30.264.000
19. Total Poste:			148.028	74.014.000
30. Déplacement et Missions				
31. Indemnités journalières				
31.1 Experts nationaux	EP 056	15-11-08	14.500	7.250.000
31.2 Expert International	EP 057	20-11-08	13.670	6.835.000
31.3 Enquêteurs locaux	EP 058	10-12-08	34.200	17.100.000
31.4 Chauffeur mécanicien	EP 059	10-12-08	1.680	840.000
32. Frais de transport				
32.1 Transport local	EP 060	15-11-08	5.000	2.500.000

	32.2 Transport international	R 0740	15-11-08	5.288	2.644.000
39.	Total Poste:			74.338	37.169.000
40.	Immobilisations				
41.	Véhicule 4x4	F 001	28-05-06	41.000	20.500.000
43.	Biens d'équipement				
	43.1 Équipements de bureau	F 030/06	28-04-06	8.000	4.000.000
	43.2 Photocopieuse (1)	F 058	26-04-06	3.300	1.650.000
	43.3 PC & Périphérique & Imprimante	F 045	24-04-06	4.990	2.495.000
	43.4 Ordinateurs portatifs	F 009	22-04-06	5.800	2.900.000
49.	Total Poste:			63.090	31.545.000
50.	Consommables				
51.	Carburants et lubrifiants	F 160	20-06-09	15.000	7.500.000
52.	Pièces détachées	F 044	13-08-09	4.000	2.000.000
53.	Communication	F 400	14-08-09	3.970	1.985.000
54.	Fournitures de bureau	F 230	14-09-09	7.500	3.750.000
59.	Total Poste:			30.470	15.235.000
60.	Divers				
61.	Entretien véhicule et équipements	F 650	22-09-09	10.000	5.000.000
62.	Trousse pharmaceutique	T 858730	19-02-08	1.000	500.000
63.	Fonds de prévoyance	F 910	10-11-09	1.600	8.000.000
64.	Audit financier des comptes	F 101/08	15-08-08	5.000	2.500.000
69.	Total Poste:			32.000	16.000.000
TOTAL DEPENSE A CE JOUR (B)				347.926	173.964.500
SOLDE (A) – (B)				30	15.000

Notes:

- (1) Les sommes en dollars sont converties en retenant le taux de change de la date à laquelle les fonds sont reçus par l'agence d'exécution
- (2) Le total des dépenses à ce jour (en monnaie locale) doit être le même que celui indiqué comme montant du total partiel de la colonne (C) de l'état financier.

Annexe 3 : ÉTAT FINANCIER DU PROJET (en dollars E-U) : Contribution du CONGO

Projet N° : 272/04 Rev.2 (F)

Période se terminant le: 30 septembre 2009

Intitulé du Projet : Développement des critères et indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo à base des critères et indicateurs de l'OIBT

Postes et rubriques budgétaires	Montant approuvé (A)	Dépenses			Montant disponible (E) {A - D}
		Engagées (B) a/	Effectuées (C)	Total (D) {B + C}	
I. <u>Fonds gérés par l'agence d'exécution</u>					
10. Personnel du Projet					
11. Experts nationaux					
11.1 Coordinateur du projet	16.800		16.800	16.800	-
11.2 Ingénieur forestier	14.950		14.950	14.950	-
12. Autres effectifs					
12.1 Secrétaire	5.750		5.750	5.750	-
19. Total Poste:	37.500		37.500	37.500	-
30. Voyages					
31. Indemnités journalières					
31.1 Experts nationaux	8.064		9.500	9.500	-1.436
39. Total Poste:	8.064		9.500	9.500	-1.436
40. Immobilisations					
41. Bureau du projet	27.000		27.000	27.000	-
42. Véhicule 4x4	8.000		8.000	8.000	-
49. Total Poste:	35.000		35.000	35.000	-
50. Biens consommables					
54. Fournitures de bureau	3.500		4.600	4.600	-1.100
59. Total Poste:	3.500		4.600	4.600	-1.100
70. Frais de gestion de l'Agence d'exécution					
79. Total Poste:	12.440		12.440	12.440	-

99.	TOTAL GENERAL :	96.504	-	99.040	99.040	-
-----	-----------------	---------------	---	--------	--------	---

Note : Les rubriques budgétaires sont celles de la ventilation budgétaire figurant dans le document de projet

a/ Dépenses engagée : dépenses projetées ou comptabilisées par régularisation en fin d'exercice mais non encore payées.

Annexe 4 : ETAT DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU PROJET

Contribution du CONGO

Projet N° : **PD 272/04 Rev.2 (F)**

Période se terminant le : **30 septembre 2009**

Titre du projet : **Développement des critères et indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo à base des critères et indicateurs de l'OIBT**

Postes et Rubriques	Référence	Date	Montant	
			(\$US)	(Monnaie locale)
A. <u>Fonds reçus du Congo</u>				
TOTAL PERCU (A)	EP 775	14-11-08	99.040	49.520.000
B. <u>Dépenses de l'Agence d'exécution</u>				
10. Personnel du Projet				
11. Experts nationaux				
111 Coordinateur du projet	EP 009	20-02-08	16.800	8.400.000
112 Ingénieur forestier	EP 010	20-02-08	14.950	7.475.000
12. Autres effectifs				
123 Secrétaire	EP 011	20-02-08	5.750	2.875.000
19. Total Poste:			37.500	18.750.000
30. Déplacement et Missions				
31. Indemnités journalières				
31.1 Experts nationaux	EP 016	17-02-08	9.500	4.750.000
39. Total Poste:			9.500	4.750.000
40. Immobilisations				
41. Bureau du projet	R 230	19-02-08	27.000	13.500.000
42. Véhicule 4x4	F 030/06	28-04-06	8.000	4.000.000
49. Total Poste:			35.000	17.500.000
50. Consommables				
54. Fournitures de bureau	F 440	17-02-08	4.600	2.300.000

59. Total Poste:			4.600	2.300.000
70. Frais de gestion de l'Agence d'exécution				
79. Total Poste:			12.440	6.220.000
TOTAL DEPENSE A CE JOUR (B)			99.040	49.520.000
SOLDE (A) – (B)			-	-

Notes:

- (3) Les sommes en dollars sont converties en retenant le taux de change de la date à laquelle les fonds sont reçus par l'agence d'exécution
- (4) Le total des dépenses à ce jour (en monnaie locale) doit être le même que celui indiqué comme montant du total partiel de la colonne (C) de l'état financier.